

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le treize décembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 07 décembre 2021.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- LE BOUCHER Colette donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- BOUZID Nathalie

SECRETARE DE SEANCE : GRIMAUULT David

Délibération n°2021-141

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 3

**GESTION DU PATRIMOINE
SITE DES LANDES DE LA POTERIE
LABELLISATION EN « ESPACE NATUREL SENSIBLE » DEPARTEMENTAL**

Le Site des Landes de La Poterie présente des atouts patrimoniaux (naturalistes et historiques) qui lui procurent, a minima, un intérêt départemental et régional. Pour autant, il ne fait pas partie à ce jour de la liste des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département des Côtes d'Armor (qui en compte une cinquantaine).

Le Conseil départemental, qui suit le site de longue date et qui est concerné par les actions menées autour de la RD28, propose donc une convention tripartite, signée par Lamballe Terre & Mer (gestionnaire) et Lamballe-Armor (propriétaire des parcelles concernées) pour en faire un Espace Naturel Sensible (ENS).

En cohérence avec le plan de gestion du site (à définir par le gestionnaire), les objectifs généraux recherchés sont les suivants :

- Protéger le site naturel dans son ensemble ;
- Conserver et gérer les habitats naturels ;
- Ouvrir le site au public ;
- Sensibiliser le public à la protection des milieux naturels.

La Commune, en tant que propriétaire, veille au respect de la réglementation en vigueur sur les lieux. Elle s'engage à maintenir en bon état de conservation les terrains, aménagements et ouvrages et à en assurer la surveillance.

La convention porte sur la gestion de 75,2 ha de parcelles communales situées sur et autour de la zone protégée déjà classée Natura 2000 sur les Landes de La Poterie (cartographie du périmètre en annexe).

Elle est conclue pour une période de 9 ans, à compter de la date de signature par l'ensemble des parties et est, ensuite, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Au regard de l'envoi aux conseillers municipaux du projet de convention de labellisation et de partenariat,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE la labellisation en Espace Naturel Sensible du site des Landes de La Poterie et CONFIE à Lamballe Terre & Mer le rôle de gestionnaire du site,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de labellisation et de partenariat et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

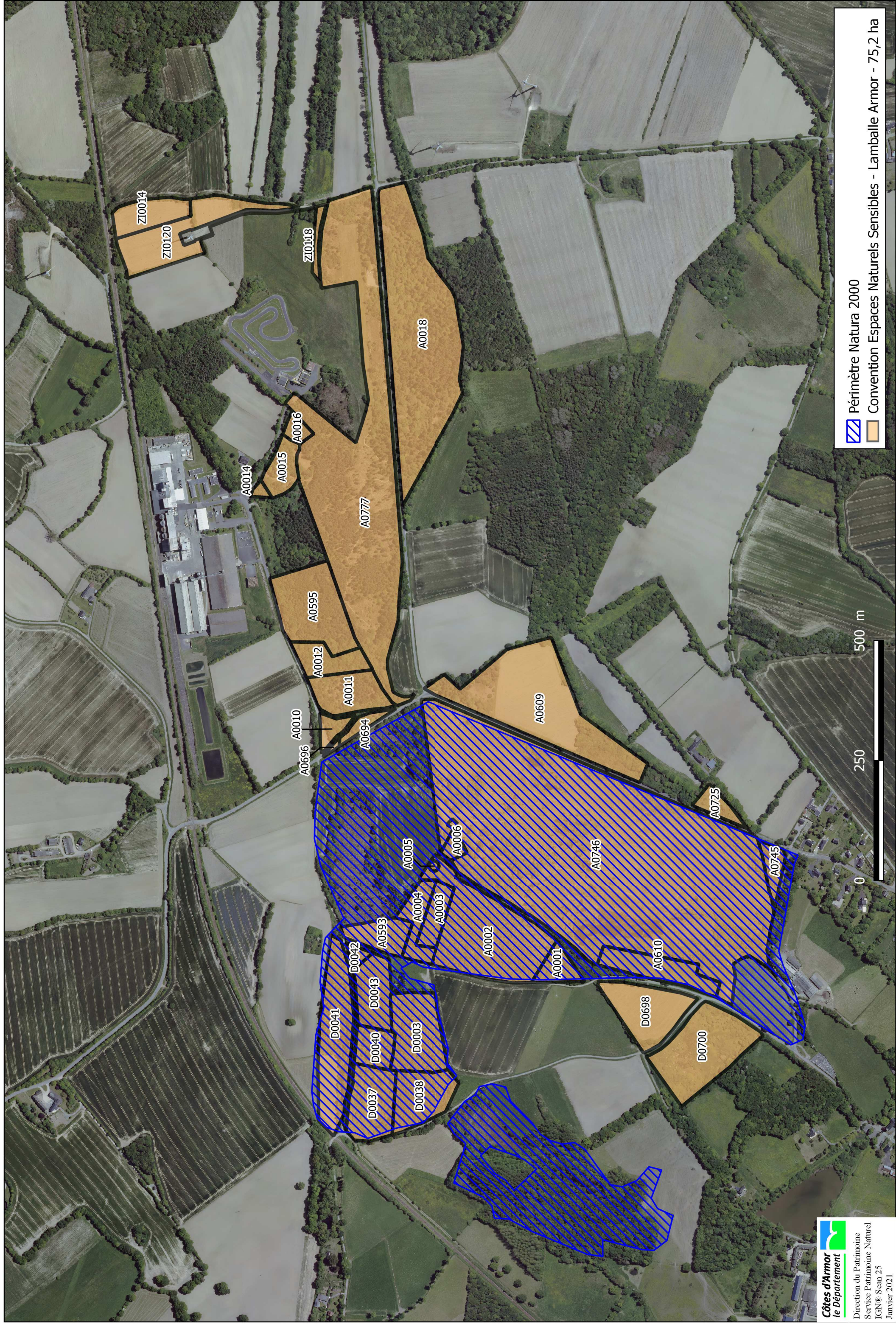
A Lamballe-Armor, le **23 DEC. 2021**



Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature in blue ink]

CONVENTION DE LABELLISATION ESPACES NATURELS SENSIBLES - LAMBALLE ARMOR



-  Périmètre Natura 2000
-  Convention Espaces Naturels Sensibles - Lamballe Armor - 75,2 ha

0 250 500 m